Image not found or type unknown

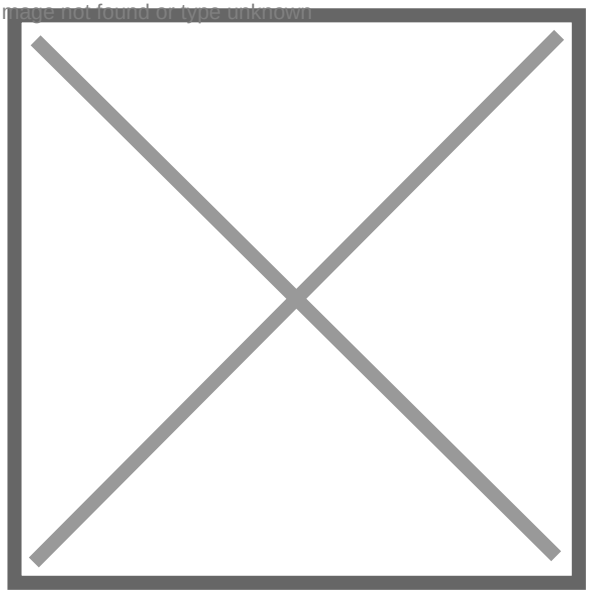

Refus d'échelonnement de mes amendes.

Par **aurelia1213**, le **22/07/2009** à **12:26**

Bonjour,

J'ai adressé un courrier au chef comptable de la trésorerie des Hauts de Seine pour lui demander un échelonnement de plusieurs amendes que j'ai eu en 2004. La somme s'élève à plus de 1.000 €, donc je lui ai demandé de pouvoir payer 50 € par mois, étant au chômage et ne percevant que 800 € d'assédic. Il a refusé catégoriquement et m'a intimé l'ordre de payer rapidement avant saisie sur le compte.

Quel recours dois-je faire maintenant ?

Par **Tisuisse**, le **09/08/2009** à **14:42**

Bonjour,

Pas grand chose sauf à adresser une LR/AR à Monsieur le Trésorier Principal pour solliciter un échelonnement. En cas de refus, ce sera effectivement la saisie sur vos comptes des sommes à l'exception du minimum prévu par la loi, mais avec les frais d'huissier en sus.

Par **Sygin**, le **11/05/2012** à **11:20**

Bonjour,
mon compagnon a eu une amende majorée de 463 €. Nous attendions la saisie sur le compte

qui n'a pas eu lieu, et nous venons de recevoir une lettre disant qu'ils pourraient en venir à saisir nos biens. nous avons conscience que nous nous y prennont à la derniere minute mais nous avons envoyé une demande d'échelonnement et un chèque correspondant à un tiers de la somme. le comptable peut-il refuser notre demande ?
Je crains vraiment de voir les huissiers toquer à ma porte...

Par **Tisuisse**, le **11/05/2012** à **12:14**

Bonjour,

Oui, le Trésor Public peut refuser l'échelonnement comme il peut aussi l'accepter, c'est à son bon vouloir.

Par **Sygin**, le **11/05/2012** à **15:12**

Connait-on les critères d'accord ou de refus de la demande ?

Par **Tisuisse**, le **11/05/2012** à **15:15**

Aucun critère, c'est selon son bon vouloir ou plutôt selon celui de l'Etat.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés